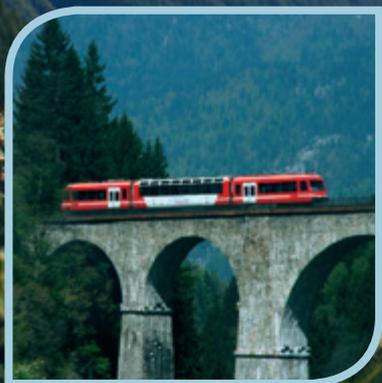


PLAN

CLIMAT ÉNERGIE

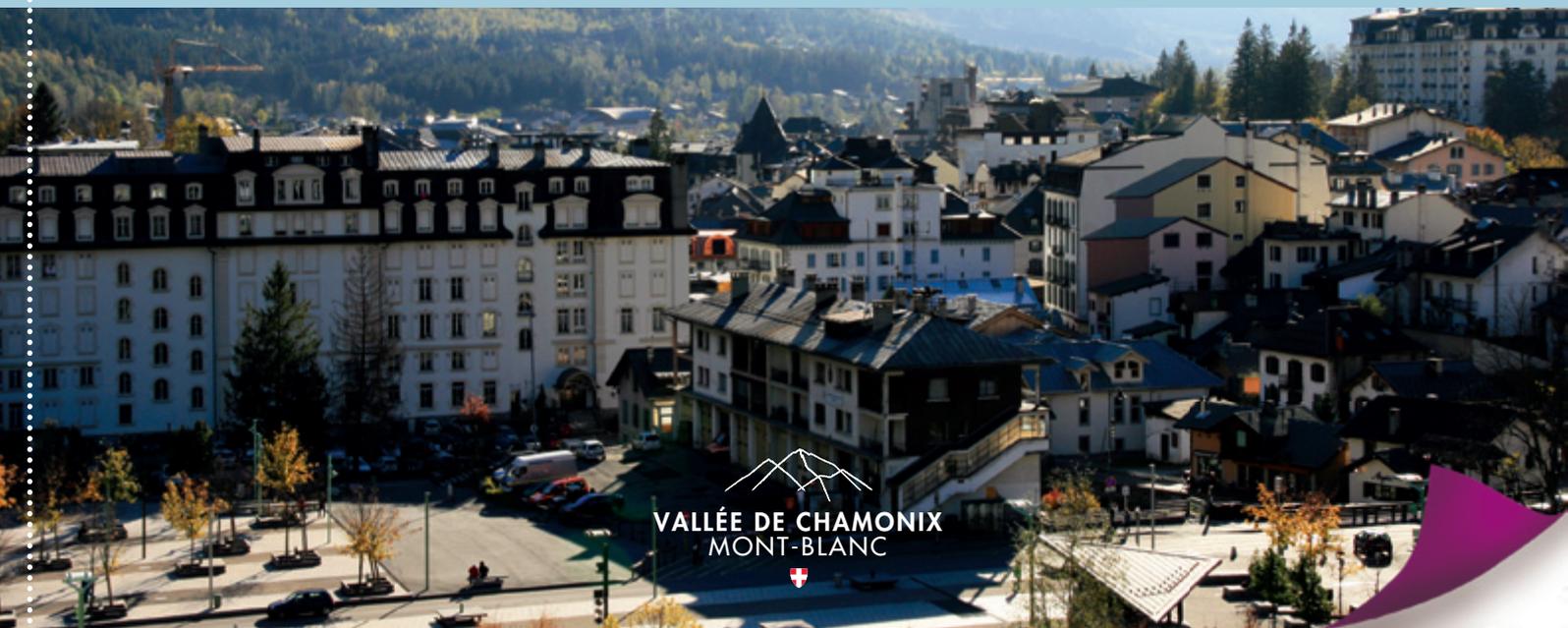
TERRITORIAL

de la Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc



TOUS CONCERNÉS !

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR VIVRE DURABLEMENT DANS LA VALLÉE



VALLÉE DE CHAMONIX
MONT-BLANC



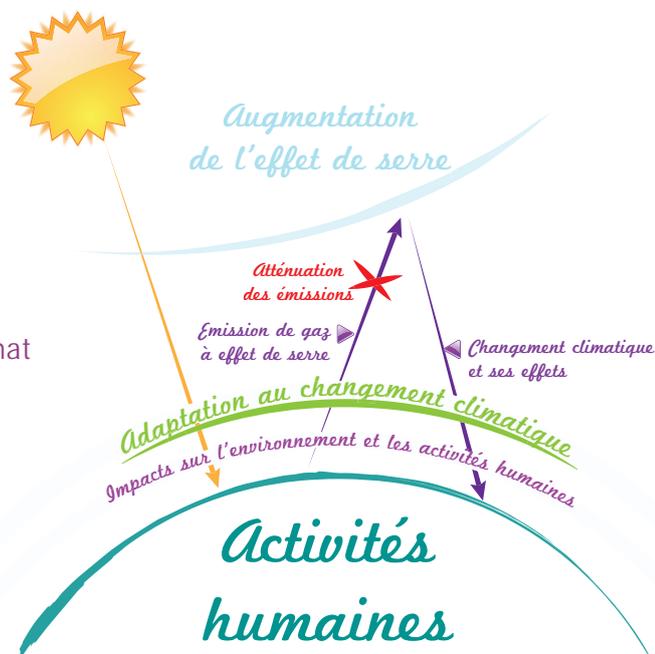


Atténuation : il s'agit de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer l'ampleur du changement climatique.

Changement climatique

Adaptation : les efforts faits pour réduire les émissions de gaz à effet de serre permettront d'atténuer l'ampleur du changement climatique, mais pas de le supprimer. Il est donc important de prendre rapidement des mesures pour adapter nos territoires et nos sociétés aux changements prochains.

Il est provoqué par l'accumulation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère et se manifeste par : l'augmentation notable de la température moyenne sur la Terre, une plus grande variabilité dans les températures et les précipitations, la multiplication des événements extrêmes (sécheresses, tempêtes, inondations...).



SOMMAIRE

- 3 Editorial des maires
- 4 Du constat aux engagements
- 5 Le diagnostic et la stratégie du Plan Climat
- 6 Et la qualité de l'air dans tout ça ?
- 7 La concertation
- 8-10 Transport-mobilité
- 11-12 Urbanisme-Habitat
- 13 Energies renouvelables
- 14-15 Consommation-déchets
- 16-17 Tourisme
- 18-19 Milieux naturels



C'est quoi une tonne d'équivalent CO₂, teqCO₂... ?

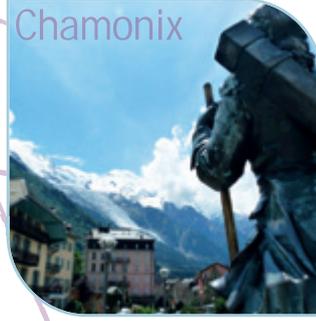
Les émissions de gaz à effet de serre sont comptabilisées en tonnes d'équivalent CO₂ (teqCO₂).

1 teqCO₂ cela correspond, par exemple, à :

- ↳ 6 000 Km en Twingo,
- ↳ 1 aller Paris/New-York en avion,
- ↳ environ 20% de la consommation d'énergie d'une maison en un an,
- ↳ la production d'une tonne de ciment (il faut environ 10 tonnes de ciment pour construire une maison)...

En France, une personne émet actuellement, en moyenne, 9 teqCO₂ par an. Il faudrait ramener ces émissions à 2 teqCO₂ par an.

Chamonix



Les Houches



Servoz



Vallorcine

Tous acteurs...

En lançant il y a deux ans une démarche Plan Climat à l'échelle de notre haute vallée, nous savions que cette initiative pouvait être motrice dans l'adaptation de nos stratégies.

Parce que notre vallée est l'une des plus attractives qui soit en termes de fréquentation touristique, été comme hiver,

sachant que le développement des flux notamment touristiques, source majeure et incontournable d'activités pour notre vallée, a engendré des nuisances qu'il nous appartient de réduire par la mise en œuvre de mesures appropriées,

que les acteurs locaux ont misé sur le développement des transports collectifs depuis plus de dix ans, en soutenant avec détermination la modernisation des réseaux de transport en commun (train et bus),

que l'adaptation des comportements et des activités humaines aux exigences du développement durable est une tendance forte de notre société,

l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial s'est imposée à nous, quand bien même la loi ne nous y obligerait pas (puisque la loi Grenelle ne l'exige que pour les territoires à population permanente nettement supérieure).

Alors que plusieurs centaines de propositions auront émergé au cours des réunions et ateliers organisés sur le territoire avec l'ensemble des acteurs concernés, le plan d'actions validé par le conseil communautaire en retient les principales : le document présent, à visée pédagogique et illustrative, ne fait qu'en reprendre les orientations les plus structurantes. Comme annoncé, les secteurs les plus directement impliqués sont le transport et l'habitat, là où les résultats futurs en termes de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre seront les plus tangibles.

Premier Plan Climat en territoire de montagne français, son efficacité dépend probablement moins d'engagements budgétaires spécifiques que de l'implication de chacun pour réduire, dans sa vie personnelle aussi bien que dans un cadre professionnel, et sans effort insurmontable, son empreinte écologique. Nous sommes ainsi tous engagés, à titre personnel et collectif, dans cette initiative qui, in fine, doit contribuer à pérenniser l'attractivité de la vallée autant qu'à maintenir, voire restaurer, sa qualité de vie, inséparable de notre attachement à ce territoire.



▲ Les maires des quatre communes composant la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, collectivité signataire du Plan Climat de la vallée



Eric Fournier, maire de Chamonix-Mont-Blanc
Patrick Dole, maire des Houches
Laure Schmutz, maire de Servoz
Claude Piccot, maire de Vallorcine

Du constat aux engagements de la vallée de Chamonix

Des changements climatiques perceptibles

Au niveau de la Vallée, le changement climatique est déjà perceptible, et même visible :

→ Une augmentation de la température moyenne : + 1,5 °C en 75 ans, soit deux fois plus qu'au niveau mondial,

→ Une augmentation de la fréquence des températures extrêmes,

→ Une diminution nette du cumul de neige fraîche, divisé par deux en 40 ans. Ces phénomènes ont conduit à une accélération de la fonte des glaciers du massif du Mont-Blanc.

Si des mesures d'atténuation ne sont pas décidées et appliquées au niveau mondial, l'augmentation de température en 2100 sera très importante et le climat de la Vallée de Chamonix sera profondément transformé.

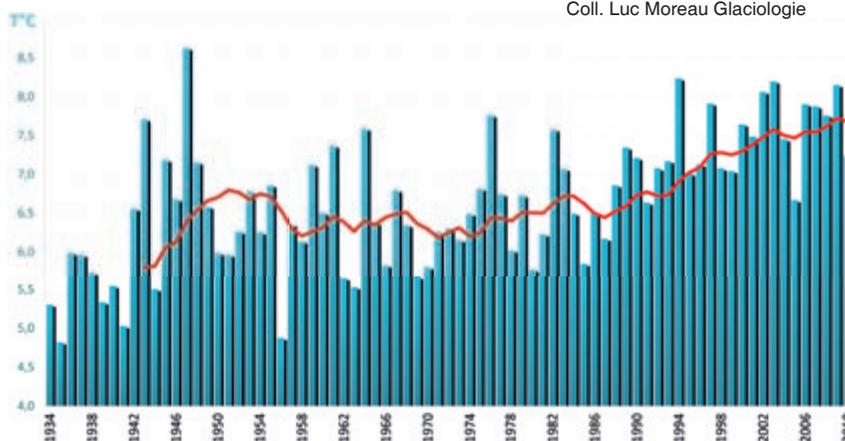


La Mer de Glace vers 1915.



La Mer de Glace vers 2010.
Coll. Luc Moreau Glaciologie

▼ Température moyenne annuelle à Chamonix
Source Météo-France 74



Un Plan Climat Energie Territorial exemplaire et très ambitieux



Confirmant sa contribution à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix a signé le 20 avril 2010 la Convention des Maires, à l'instar de plusieurs milliers d'autres collectivités d'Europe.

L'engagement : atteindre voire dépasser l'objectif fixé par l'Union européenne de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020.

En 2010 et 2011, la Communauté de Communes a élaboré son Plan Climat Energie Territorial (PCET), démarche ambitieuse à laquelle elle n'était pas contrainte par la loi. C'est d'ailleurs le premier PCET en station de montagne.

L'engagement qu'elle a décidé de prendre est de réduire de 22% les émissions de gaz à effet de serre du territoire à l'horizon 2020. Plan d'action pluriannuel, le Plan Climat va se traduire dans le budget de la Communauté de Communes et des communes qui la composent.

La Convention des Maires c'est : plus de 3 700 signataires, dont au moins 140 collectivités territoriales françaises, 159 millions d'habitants concernés !



▲ Signature de la Convention des Maires par Eric Fournier, président de la Communauté de Communes.

Le diagnostic et la stratégie du Plan Climat

Les sources d'émission de gaz à effet de serre (GES)

Les émissions de GES sont principalement dues aux transports, aux logements, et dans une moindre mesure aux activités tertiaires.

Un secteur d'action prioritaire est le chauffage, qui représente 91% des émissions de GES dues aux logements.

L'utilisation des véhicules individuels est également un levier d'action important, puisqu'ils produisent presque la moitié des GES émis par les transports.

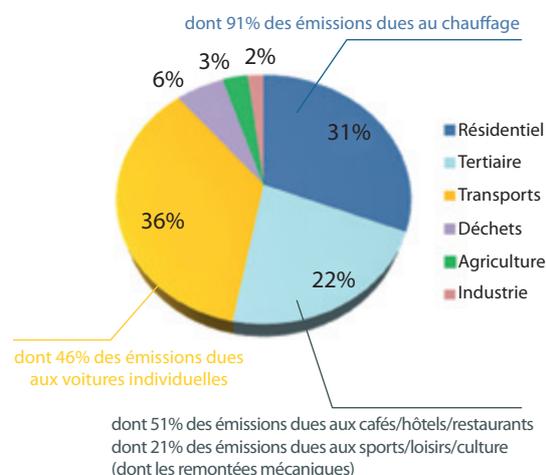
Au sein des activités tertiaires, le diagnostic du territoire a permis de préciser le rôle majeur des émis-

sions liées aux activités des cafés, hôtels, restaurants (51% des émissions de GES du tertiaire) et des activités liées aux sports, aux loisirs et à la culture (dont les remontées mécaniques).

A l'intérieur de ces différents secteurs, une part notable des émissions de GES est directement liée au tourisme (38% des émissions totales).

De même, les collectivités locales par le biais de leurs bâtiments et des services qu'elles gèrent, représentent 10 % des émissions de GES du territoire.

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire : 125 000 teq CO₂/an



Un territoire particulièrement vulnérable

Les évolutions du climat vont avoir un impact majeur sur les activités économiques principales de la Vallée (tourisme et loisirs) :

↳ Moins de neige sur les pistes de basse altitude et risque de pressions accrues sur les pistes d'altitude,

↳ Grande variabilité dans les activités aux différentes périodes de l'année : disparitions d'activités, mais aussi nouvelles opportunités.

Les milieux naturels, les régimes des rivières, la forêt, les productions agricoles risquent d'être profondément transformés, voire perturbés. Un accroissement des risques naturels (avalanches, inondations, glissements de terrain...) est probable.

La stratégie adoptée

Les montagnards ont toujours su composer avec une nature grandiose, mais rigoureuse. Aujourd'hui, le changement climatique et ses effets doit être au cœur de la stratégie de développement de la Vallée de Chamonix. A travers des mesures très concrètes, le Plan climat vise à impulser un vrai changement en développant des modes de consommation, de déplacement, de logement moins émetteurs de gaz à effet de serre, et en faisant évoluer l'économie touristique avec une vision à long terme.

Il s'agit ainsi de préserver et mieux valoriser les richesses humaines et naturelles du territoire. ■

L'objectif de réduction des émissions de GES de 22% correspond à 28 000 teq CO₂.



On en est sûr ?

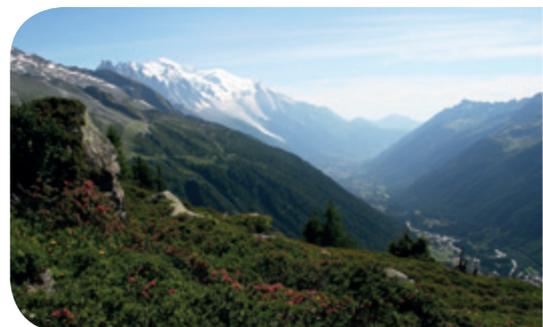
Le changement climatique est confirmé par de nombreuses études, et la grande majorité de spécialistes considèrent qu'il est lié aux activités humaines. Les effets futurs ne sont pas évidents à évaluer à une échelle locale et il reste de nombreuses incertitudes. Mais, les conséquences pour toi et les générations futures sont tellement importantes que l'on ne peut pas rester inactif. En agissant dès maintenant, on peut espérer limiter l'importance du changement climatique et prendre le temps de concevoir des mesures pour s'y adapter (en agriculture, dans les villes, etc.).

Et la qualité de l'air dans tout ça ?

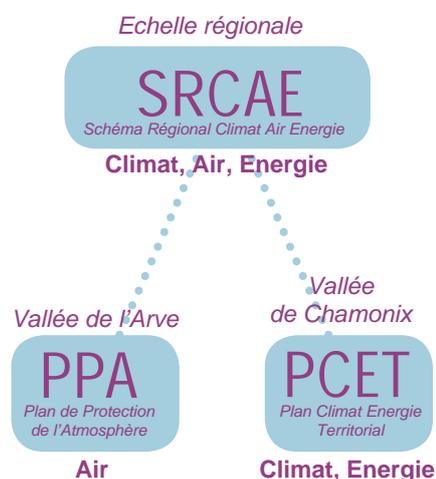
La qualité de l'air, un enjeu important, mais correspondant à un phénomène différent

La qualité de l'air dans la Vallée est dégradée par **des gaz polluants** que sont le dioxyde d'azote (NO₂), les particules, les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et l'ozone émis par les véhicules routiers, les appareils de chauffage... Ce sont des pollutions locales ayant des effets directs sur la santé et l'environnement.

Les gaz à effet de serre s'élèvent dans l'atmosphère où ils s'accumulent et se déplacent au gré des vents. Quel que soit leur lieu d'émission, ils ont un effet global, sur le réchauffement de la planète, et donc sur la santé et l'environnement.



Plusieurs plans d'action à des échelles adaptées, cohérents entre eux



Une échelle globale s'est imposée, celle de la Région, le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE). Il porte une approche coordonnée des enjeux de qualité de l'air, de lutte contre le changement climatique et de maîtrise de l'énergie, sur toute la région.

Un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a été défini pour l'ensemble de la Vallée de l'Arve. Il constitue un moyen important de la lutte contre la pollution locale, avec pour objectif de

ramener la concentration en polluants réglementés à des valeurs en dessous des normes imposées. Il a été approuvé par le préfet de Haute-Savoie le 16 février 2012.

Le Plan Climat décline les objectifs Climat et Energie à l'échelle de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc. Le PCET et le PPA doivent être compatibles avec le SRCAE et être cohérents entre eux. ■





La concertation

Une démarche exemplaire : une large concertation qui a mobilisé tous les acteurs du territoire

Les élus et personnels de la Communauté de Communes et des communes, ainsi que les représentants de l'ensemble de la population de la Vallée ont contribué activement à l'élaboration du Plan Climat de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Cette concertation s'est

déroulé tout au long de l'année 2011. Un panel très représentatif de la population s'est mobilisé : particuliers, touristes, représentants des associations, commerçants, chaînes d'hôtels, restaurateurs, architectes, compagnies de transports et de remontées mécaniques, compagnies des guides, offices du tourisme, associations de résidents...



Quinze ateliers thématiques : ↳ trois ateliers internes aux services des collectivités, ↳ douze ateliers avec les acteurs du territoire.	300 participants
Trois réunions publiques	Une centaine de participants à chacune
Site internet	2 300 consultations ; 25 contributions détaillées postées sur le site

L'intérêt d'une démarche participative

Les différents participants ont apporté la connaissance qu'ils avaient du territoire, exprimé leurs attentes et leurs volontés. Tous ont acquis une meilleure compréhension des effets du changement climatique, et la réflexion collective a permis de mieux anticiper ses effets sur la Vallée.

Plus de 300 propositions ont été recueillies. Les actions contenues dans le Plan Climat ont été ainsi mieux définies, et sont plus concrètes. Elles seront de ce fait mieux partagées. Tous les participants à la concertation ont commencé à se mobiliser en vue de leur mise en œuvre. ■



Et moi, que puis-je faire ?

Certaines actions sont très complexes et doivent être organisées par ta commune, un organisme spécialisé ou une entreprise. Mais leur réussite nécessite souvent l'adhésion, voire l'implication de tous, des habitants ou des touristes.

De plus, chacun peut agir à son échelle, dans sa vie de tous les jours, et ceci dès le plus jeune âge ! Lis bien les pages suivantes, pour chaque thème, tu trouveras des idées pour t'impliquer, seule ou avec d'autres.

Le bon réflexe!

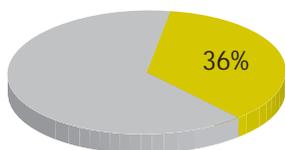
↳ Visualisez et comparez vos émissions de gaz à effet de serre sur la vallée : <http://www.3x20.org>

↳ Calculez vos émissions de gaz à effet de serre et trouvez des solutions pratiques via le Coach Carbone® <http://coachcarbone.org>

↳ Suivez la qualité de l'air en temps réel : www.air-rhonealpes.fr



Transports - Mobilité



Le secteur des transports représente 36% des émissions de GES du territoire.

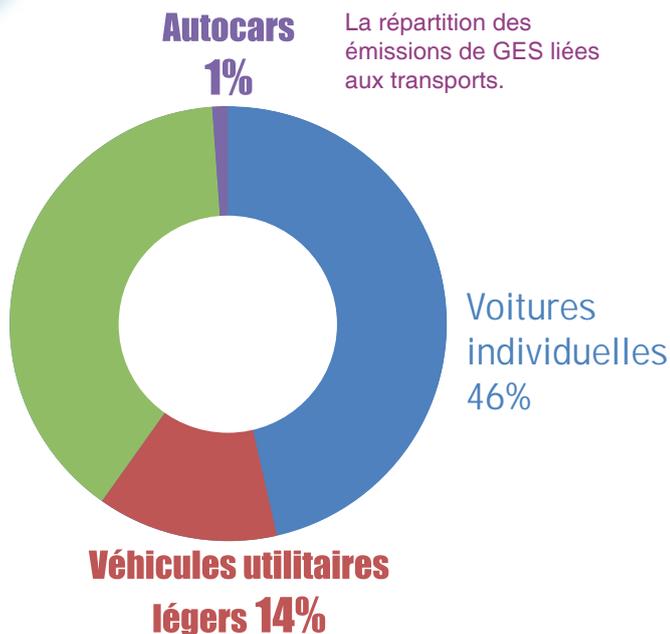
Les principaux enjeux

Le territoire est marqué par le transport international de marchandises.

Par contre, la plus grande part des émissions de GES (46%) provient de la circulation des voitures individuelles.

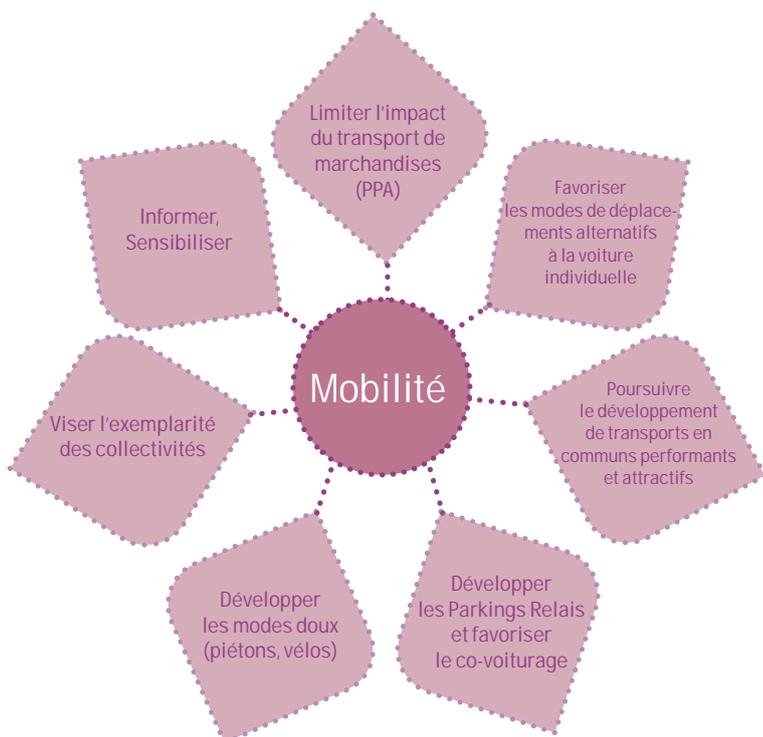
En saison, on compte près de 80 000 déplacements quotidiens sur les routes, tous modes confondus !

Poids lourds
39%



La répartition des émissions de GES liées aux transports.

Les 7 axes d'actions du Plan Climat



De nombreuses actions sont déjà mises en oeuvre pour permettre aux habitants et aux touristes de se déplacer sans leur voiture. Aussi le Plan Climat vise à :

- ↳ Améliorer, amplifier, dynamiser ces initiatives,
- ↳ Renforcer la communication afin de les faire connaître plus largement,
- ↳ Ouvrir de nouvelles perspectives.

Objectifs :

Réduire de 19% les émissions de gaz à effets de serre d'ici 2020.

Les actions prioritaires

1 Des transports en commun performants et attractifs

↳ Développer la ligne ferroviaire St-Gervais – Vallorcine Mont-Blanc Express en optimisant les services : adaptation des horaires, augmentation de la fréquence des trains et de la capacité de stockage de vélos-embarqués, développement du transport de marchandise par rail,

↳ Pour les collectivités territoriales, choisir du matériel peu émetteur de GES lors du renouvellement des véhicules de service et des bus urbains.

2 Des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et une intermodalité renforcés

↳ Améliorer le parking relais du Grépon (réaménagement, augmentation de sa capacité, signalétique, régulation du temps d'attente, mise à disposition de vélo...),

↳ Créer d'autres parkings relais sur le territoire,

↳ Mettre en place une politique tarifaire globale, lisible et graduée pour le stationnement sur voirie, les parkings du centre-ville et les remontées mécaniques.



3 Un accent sur les « déplacements doux »

↳ Développer un réseau d'itinéraires piétons et cyclables à l'échelle du territoire répondant aux différents déplacements (utilitaires, loisirs), complémentaire au réseau de transport en commun.

↳ Inciter les particuliers et les touristes à la pratique et à l'acquisition de vélos électriques : mise à disposition, à titre expérimental et en lien avec les offices du tourisme, d'une flotte de vélos électriques.



Intermodalité, ça veut dire quoi ?

C'est combiner plusieurs modes de transport sur un même trajet (transports collectifs, marche, covoiturage, vélos, ...). Par exemple, prendre sa voiture puis la laisser à un parking relais (P+R), comme le Parking du Grépon à Chamonix, pour aller ensuite en bus au centre-ville. Cela permet de réduire les nuisances dues à l'utilisation de la voiture. Autre exemple : l'embarquement des vélos dans les bus, ce qui permet de parcourir une plus grande distance qu'en vélo seul, et donc de ne pas prendre sa voiture.

L'objectif est de limiter les distances parcourues en voiture et donc la consommation de carburants et les émissions de gaz à effet de serre.

Le bon réflexe!

↳ Calculez l'impact de vos déplacements quotidiens sur l'environnement et sur vos dépenses :

<http://www.ademe.fr/eco-deplacements/calcullette/>

Les solutions au quotidien

La ligne Mont-Blanc Express



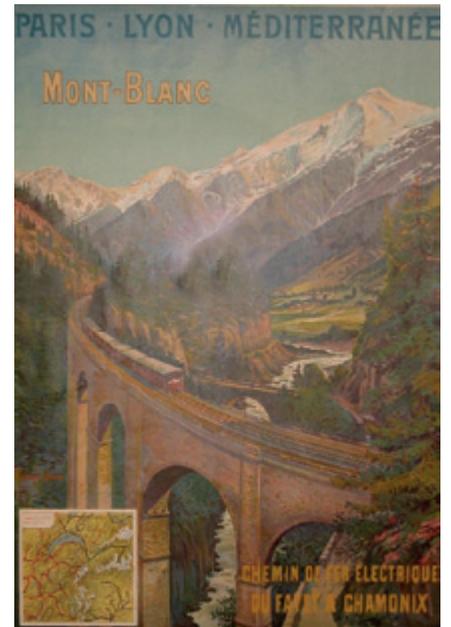
À u début du XX^{ème} siècle, la création de la ligne Saint-Gervais-Vallorcine a rendu la vallée de Chamonix plus accessible. Sa modernisation au fil des années a permis que son usage se développe, faisant d'elle un des symboles de la vallée. Des améliorations, entre 2005 et 2010, ont augmenté son attractivité. Sa fréquentation sur la période hivernale s'est accrue de 30%.

Aujourd'hui, le renforcement de la desserte ferroviaire de la vallée est l'action-phare du Plan Climat. L'objectif est de proposer 1 train toutes les 30 min d'ici fin 2013, et à terme 3 trains par heure.

▼ Ci-dessous une affiche promotionnelle pour la ligne Mont-Blanc Express

Le Transport à la Demande (TAD)

Le Mulet des Hameaux vous offre la possibilité de vous déplacer de vos hameaux (non desservis par le réseau urbain) vers le centre ville de Chamonix. Service réservé aux clients abonnés, il vient vous chercher à l'arrêt le plus proche de chez vous, à une heure choisie, à condition de l'avoir réservé au plus tard la veille avant 17h00.



La libre circulation

Les Cartes «Gens du pays», «Résidents», «Saisonniers» et «Carte d'hôte» vous permettent de circuler librement par train ou bus sur tout le territoire.

➔ Demandez-la dans votre mairie! ■



Ce que nous pouvons faire c'est un peu comme une goutte d'eau. Est-ce que cela vaut la peine ?

Si aujourd'hui pour se rendre au travail, ta mère prend sa voiture et parcourt 10 km, en prenant le train tous les jours, elle réduira sa consommation annuelle de carburant de 400 litres, émettra 1 tonne de CO₂ en moins, et économisera environ 1 800 €!

Le bon réflexe!

➔ C'est penser au co-voiturage!

➔ Pour + d'infos sur le réseau : <http://www.chamonix-bus.com>

Quizz!

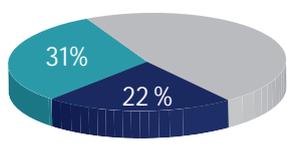
De quel pourcentage la facture de carburant peut-elle baisser en adoptant une conduite souple ?

Quizz!

Réponse : 10 à 15 %



Urbanisme - Habitat



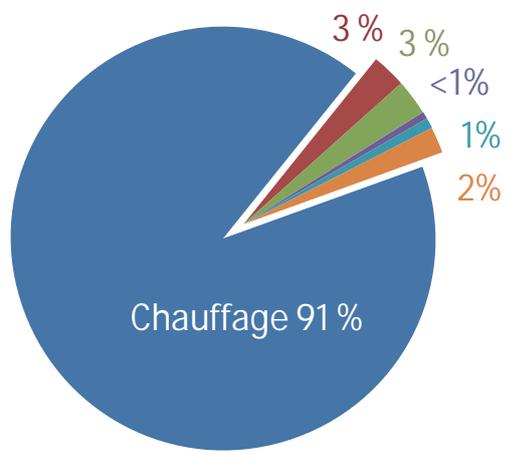
Le secteur résidentiel représente 31% des émissions de GES du territoire, et le secteur tertiaire 22%.

- chauffage
- cuisson
- eau chaude sanitaire
- électricité spécifique - froid
- électricité spécifique - lavage
- électricité spécifique - autres

Les principaux enjeux

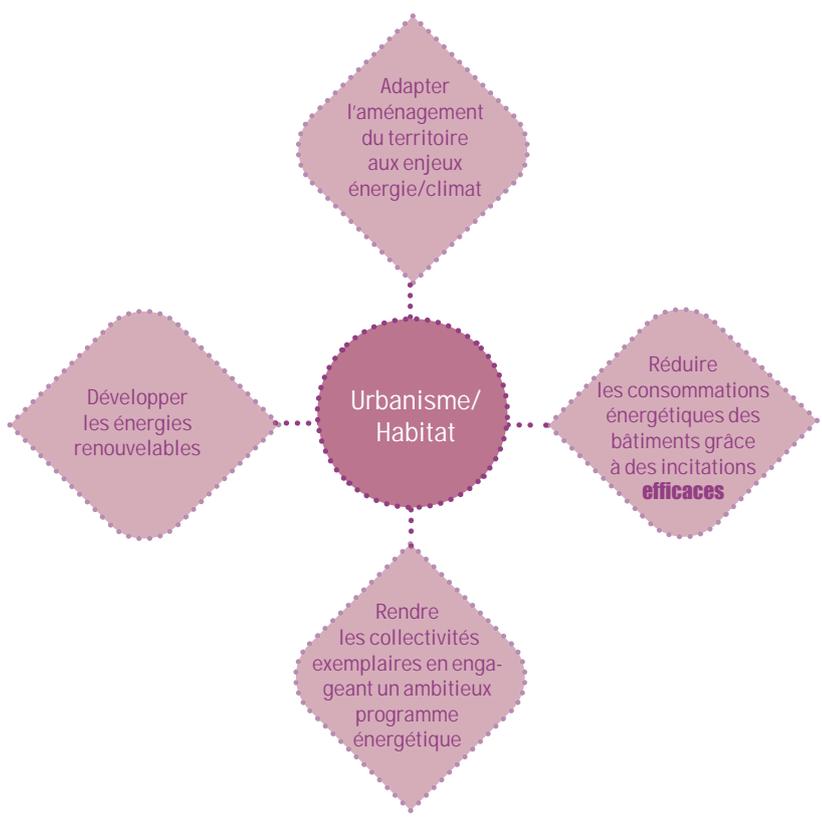
Du fait du climat montagnard, il faut beaucoup d'énergie pour chauffer l'hiver. Aussi, 91% des émissions de GES des secteurs Résidentiel et Tertiaire proviennent du chauffage des bâtiments, d'autant que le chauffage au fioul, très émetteur de GES, est majoritaire.

Sur les 6 000 résidences principales de la vallée, plus de 3 000 ont été construites avant 1975, alors qu'il n'existait aucune réglementation thermique fixant des impératifs d'isolation ou de performance des équipements de chauffage. Rénover ces logements, les plus « énergivores », est donc la priorité.



Répartition des émissions de GES du secteur Résidentiel.

Les 4 axes d'actions du Plan Climat



Dans le cadre du Plan Climat, il faut donc :

- Rénover les bâtiments pour limiter les consommations énergétiques,
- S'assurer que les bâtiments neufs soient économes en énergie,
- Développer les énergies renouvelables dans les bâtiments,
- Rechercher un aménagement du territoire plus adapté.

Objectifs :

D'ici 2020, réduire de 38% les consommations énergétiques des bâtiments existants, et de 20% les émissions de GES des secteurs résidentiel et tertiaire.

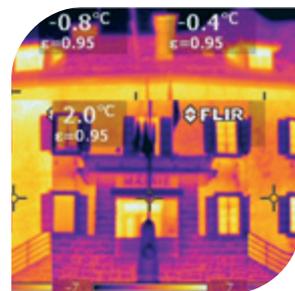
Les actions prioritaires

1 Des dispositifs incitatifs pour l'efficacité énergétique du logement

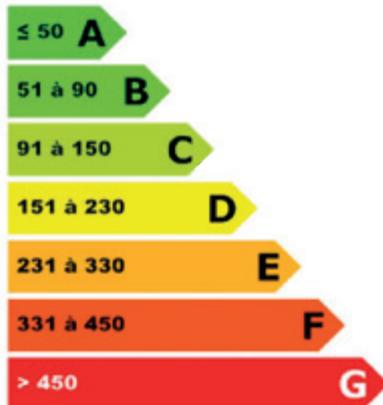
- ↳ Accompagner l'acquisition de modes de chauffage plus efficaces et moins polluants, conformément aux enjeux du Plan de Protection de l'Atmosphère (partenariat avec l'ADEME),
- ↳ Sensibiliser à la rénovation énergétique de l'habitat comme facteur de réduction de la facture énergétique des ménages, et accompagner la démarche par la mise en place d'un dispositif fiscal approprié.

2 Des collectivités exemplaires

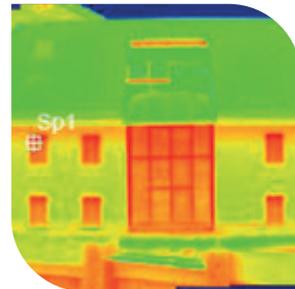
- ↳ Rénover le patrimoine des collectivités,
- ↳ Encourager les bailleurs sociaux à réaliser la rénovation thermique de l'habitat social,
- ↳ Planifier la réduction des consommations liées à l'éclairage public et réduire les périodes d'éclairage nocturne en concertation avec les habitants.



Bâtiment économe



Bâtiment énergivore



▲ La thermographie permet de visualiser les déperditions d'énergie sur un bâtiment.

Des exemples dans la vallée

Construire des bâtiments très économes en énergie est aujourd'hui possible. La commune des Houches a choisi de donner l'exemple en construisant sa nouvelle mairie selon la norme Très Haute Performance Énergétique (THPE). Ses performances énergétiques dépassent de 24% les exigences de la réglementation technique de 2005. L'analyse par thermographie infrarouge met en évidence les pertes de chaleur de l'ancienne mairie. ■

Infos pratiques

L'Association PRIORITERRE est le Centre d'Information et de Conseils sur l'Eau, l'Énergie et la Consommation de Haute-Savoie. Que vous soyez un particulier ou un chef d'entreprise, PRIORITERRE peut vous apporter des solutions concrètes contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Pour plus d'informations :
04 50 67 17 54 (Espace Infos gratuit).
<http://www.prioriterre.org/>

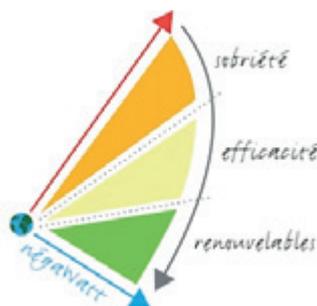
La chaufferie bois

Energies renouvelables

Trois principes d'action pour tous

Sobriété → Efficacité → Energies renouvelables.

« L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. »

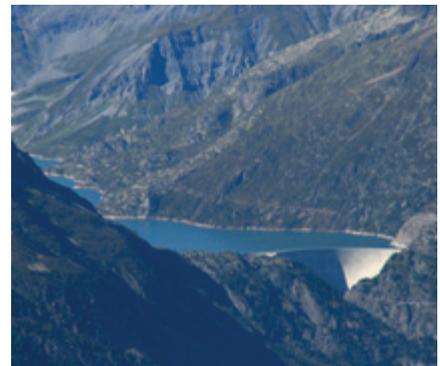


© Association Négawatt

1 Supprimer les gaspillages énergétiques (repenser nos comportements)

2 Utiliser moins d'énergie pour un même service (isolation des bâtiments, appareils plus performants, etc.)

3 Développer les énergies renouvelables



▲ Centrale hydroélectrique d'Emosson



▲ Chaufferie collective Bois de Vallorcine

Les principaux enjeux

Première source d'énergie renouvelable, l'hydroélectricité est caractéristique des territoires de montagne. Elle provient aujourd'hui essentiellement de centrales de grande puissance comme celle des Bois sous la Mer de Glace. Néanmoins, l'enjeu réside aujourd'hui dans le développement :

↳ des sites au potentiel hydroélectrique existant et non encore exploités,

↳ du bois-énergie avec structuration de la filière locale : production, stockage, transformation, etc.

Le développement des énergies renouvelables doit se baser sur une connaissance solide des gisements mobilisables localement, afin de s'assurer de la viabilité et de la pérennité des projets envisagés. C'est un des objectifs du Plan Climat.

Des exemples dans la vallée

Une chaufferie à bois est en service à Vallorcine. Elle alimente une résidence de tourisme de 80 logements et plusieurs bâtiments publics.

Objectifs :

Porter à au moins 20% la part de production ENR dans la consommation d'énergie finale sur le territoire.



Et moi je peux aussi faire quelque chose ?

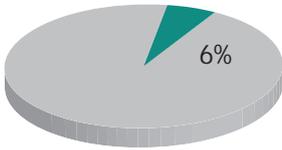
Des petits gestes sont très utiles. Par exemple, l'hiver, 19°C dans les pièces à vivre, 16°C dans les chambres, c'est la température optimale pour économiser de l'énergie tout en gardant une atmosphère confortable. Passer de 20°C à 19°C, **c'est 7% de consommation d'énergie en moins** qui se répercute directement sur les factures à payer par tes parents !

Le bon réflexe!

↳ Renseignez-vous sur les subventions ou avantages prévus pour le développement d'énergies renouvelables et la réhabilitation thermique de bâtiments : dans vos communes. Et sur le site internet de l'ADEME : <http://ecocitoyens.ademe.fr/mon-habitation> et <http://ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet>



Consommation - déchets



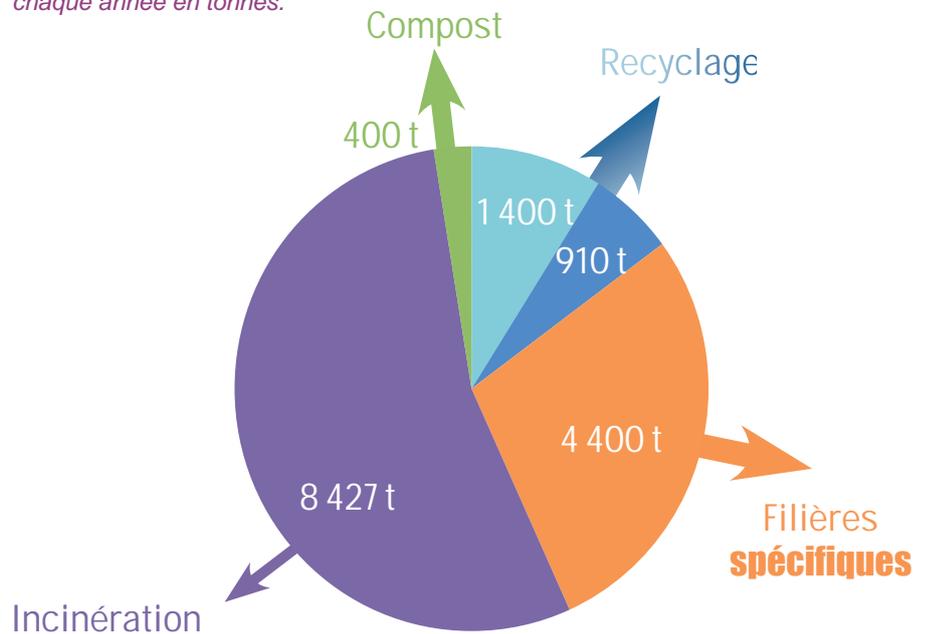
Le secteur des déchets représente 6% des émissions de GES du territoire.

- Déchets ménagers résiduels
- Pneus, déchets électroniques, etc.
- Déchets verts
- Emballages recyclables
- Verre

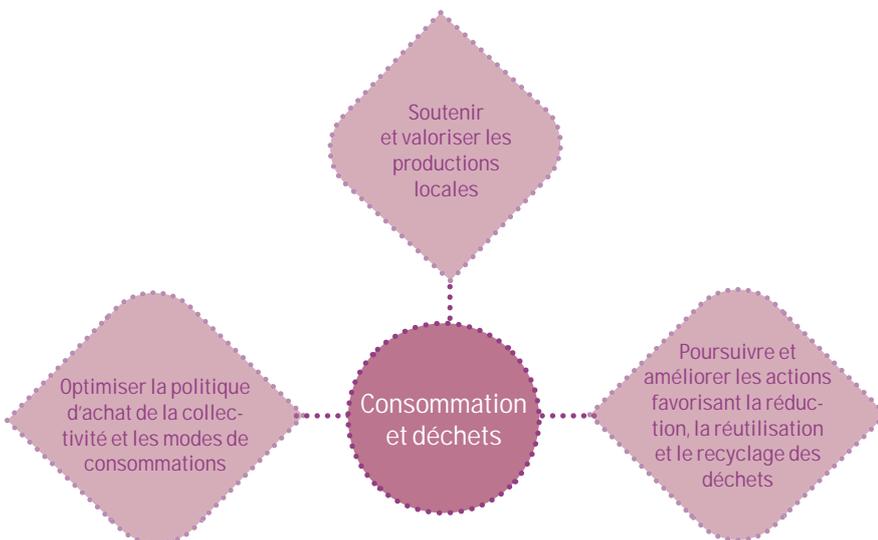
Les principaux enjeux

A l'origine de seulement 6% des émissions de GES du territoire, l'incinération des déchets ménagers peut paraître un enjeu faible. Toutefois, derrière chaque tonne de déchet incinéré, il y a un produit qu'il a fallu fabriquer et distribuer, puis il a fallu transporter le déchet lui-même. C'est donc au niveau de la consommation elle-même qu'il faut limiter la production de déchets.

Déchets produits sur le territoire chaque année en tonnes.



Les 3 axes d'actions du Plan Climat



Dans le cadre du Plan Climat, il faut donc :

- Favoriser la production et la consommation de produits locaux,
- Améliorer le tri des déchets,
- Favoriser le recyclage et le compostage.

Objectifs :

Réduire de 15% d'ici 2020, les quantités de déchets partant à l'incinération.

Les actions prioritaires

Afin de favoriser une consommation durable sur le territoire, il est nécessaire de développer les filières de production et de transformation au niveau local, de faciliter les circuits de distribution de ces produits et d'en faire la promotion.

Il s'agit donc de rapprocher, dans le cadre d'une structure type association, les « acteurs du goût » de la Vallée Chamonix-Mont-Blanc : collectivités, professionnels (agriculteurs/producteurs, restaurateurs/chefs de cuisine, entreprises de restauration/restauration collective, gardiens de refuges), associations concernées ou structures représentatives (associations foncières pastorales, associations forestières, associations de jardins partagés, offices du tourisme).

1 Le soutien des productions agricoles locales

- ↳ Le maintien et le développement de l'agriculture de montagne,
- ↳ Le développement des productions locales pour les particuliers (jardins potagers, jardins partagés),
- ↳ Le développement de circuits locaux de transformation et de consommation des produits du territoire.



2 Une réduction du volume des déchets verts et fermentescibles par le compostage

- ↳ En développant des centres de compostage collectif pour les résidences et les établissements publics,
- ↳ En proposant aux particuliers des solutions de broyages des déchets verts, via les entreprises spécialisées implantées sur le territoire. ■



La consommation, les déchets, c'est vraiment ma vie de tous les jours.

Mais comment savoir ce qui est bien pour la Planète ?

Tu peux mettre en œuvre le principe des « 3R » :

- ↳ Réduire la production de déchets à la source (consommer de façon à moins jeter),
- ↳ Privilégier la Réutilisation des biens plutôt que de les jeter,
- ↳ Et, à défaut, les Recycler pour leur donner une seconde vie.

Tu peux également consommer des produits qui ont un impact réduit sur l'environnement (ils ont un « éco-label »), mais aussi des produits locaux qui n'ont pas eu besoin d'être transportés sur de grandes distances.

Pour plus d'informations sur ces solutions, reporte-toi au site de l'ADEME : <http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets> et <http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-achats>

Informations

Le Plan Climat vise à la fois des objectifs pour la qualité de l'air et pour le climat, et cela concerne notamment le compostage des déchets verts.

Brûler à l'air libre 50kg de végétaux émet autant de particules cancérigènes et de molécules toxiques qu'une voiture parcourant 8500 km ou un chauffage au fioul pendant 4 mois !

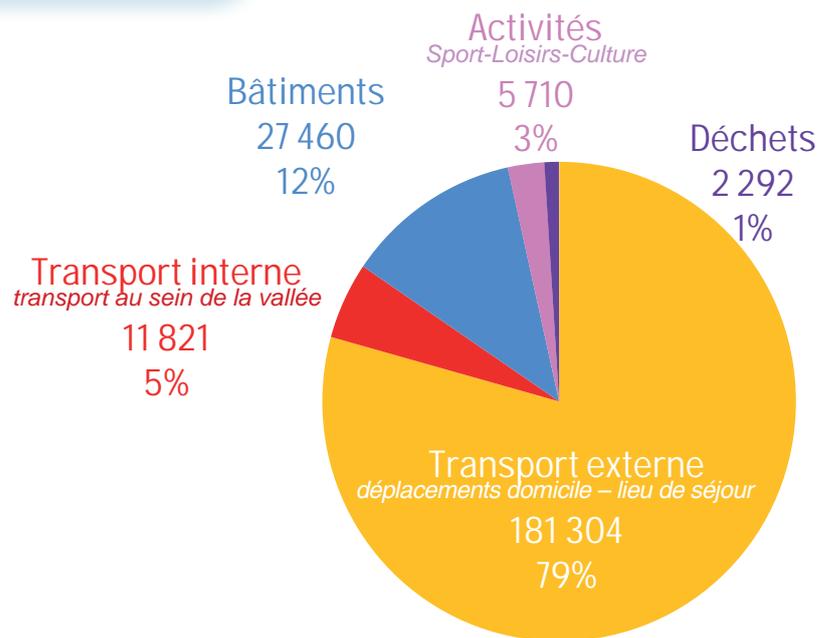


Tourisme

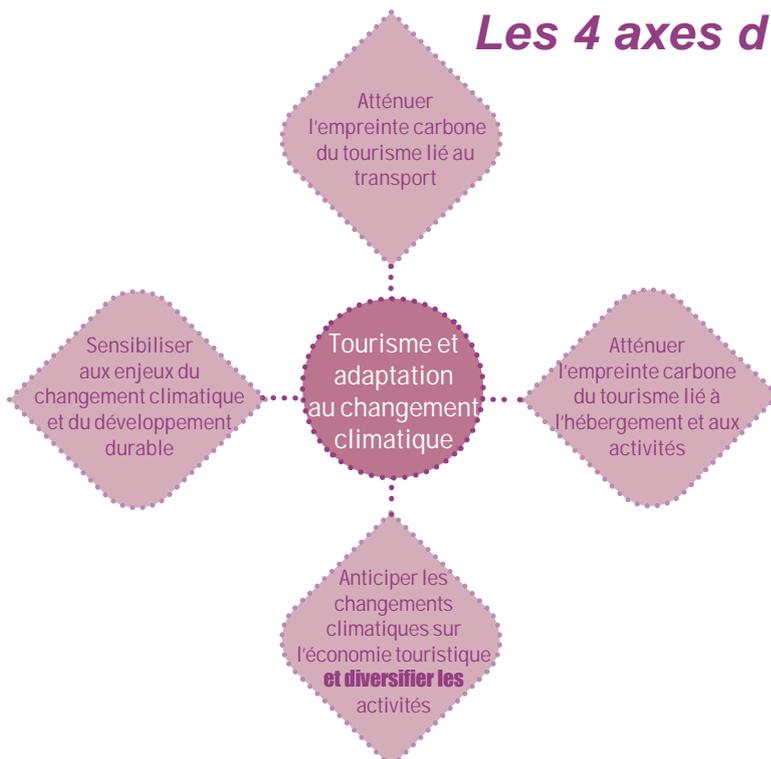
Activité économique dominante de la vallée, le tourisme est naturellement un levier d'action prioritaire dans la démarche du Plan Climat. Ce secteur représente 38% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Les principaux enjeux

Le transport des visiteurs, depuis leur lieu de résidence jusqu'à la Vallée, est le premier poste d'émissions de GES, d'autant que de nombreux touristes viennent de loin et/ou utilisent des moyens de transport émettant beaucoup de GES (avion, voitures particulières...). Puis viennent les émissions liées à l'hébergement de ces visiteurs, leur transport sur place, les activités qu'ils pratiquent, les déchets qu'ils produisent... Tous les secteurs d'activité sont concernés et doivent se mobiliser.



Les 4 axes d'actions du Plan Climat



L'objectif du Plan Climat est d'offrir aux touristes les moyens de diminuer leur empreinte carbone, mais aussi de permettre aux professionnels d'anticiper les impacts du changement climatique sur les activités touristiques et de diversifier leur offre.

En effet, les modifications du climat perturbent et fragilisent l'activité touristique. Ainsi depuis une cinquantaine d'années, la hauteur de neige a eu tendance à baisser fortement. La grotte de la Mer de Glace devient de plus en plus difficile à exploiter...

A court terme, l'enneigement artificiel s'est développé pour garantir la pratique du ski sur certains sites de fond de vallée. Mais aujourd'hui il faut envisager des solutions à long terme.

Les actions prioritaires

1 L'optimisation de l'existant

↳ Inciter les structures touristiques à mettre en place des démarches de management environnemental/certification/labellisation via un accompagnement dédié,

↳ Organiser de façon éco-responsable les événements ou manifestations touristiques, culturelles, sportives..., et inciter les organisateurs privés à faire de même.

2 L'innovation pour préparer l'avenir

↳ Créer et mettre en marché des produits « écotouristiques » et développer les activités touristiques intersaison.

↳ Créer un produit touristique dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable à l'échelle de la Vallée. ■

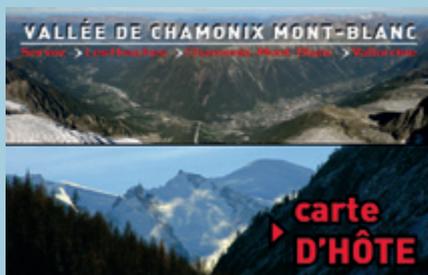


Pour plus d'informations, voir le Projet Vallée Ecotouristique Exemple

<http://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr>



Ça sert à quoi la carte d'hôte ?



Cette carte donne aux visiteurs de la vallée de nombreux avantages, notamment l'utilisation libre et gratuite des bus et du réseau SNCF pour les trajets compris entre les communes de Servoz et Vallorcine, ainsi qu'un accès préférentiel aux équipements publics sportifs et culturels. Cette carte est remise gracieusement par l'hébergeur à l'arrivée. **N'hésitez pas à la demander !**

Infos pratiques

↳ Via Mont Blanc vous permet de calculer votre itinéraire en transport en commun et de télécharger des fiches horaires et plans...
<http://www.viamontblanc.com/>

Milieux naturels

Les principaux enjeux

La Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, par son orientation et sa topographie, offre une diversité exceptionnelle de milieux.

Le paysage recoupe tous les étages de végétation, du collinéen (environ 800 m à Servoz) au nival (4 810 m), et accueille une faune et une flore à la diversité remarquable, avec de nombreuses espèces protégées et emblématiques. Ce patrimoine unique est non seulement la fierté des habitants de la vallée, mais attire aussi de nombreux visiteurs, contribuant à l'attractivité économique de la région.

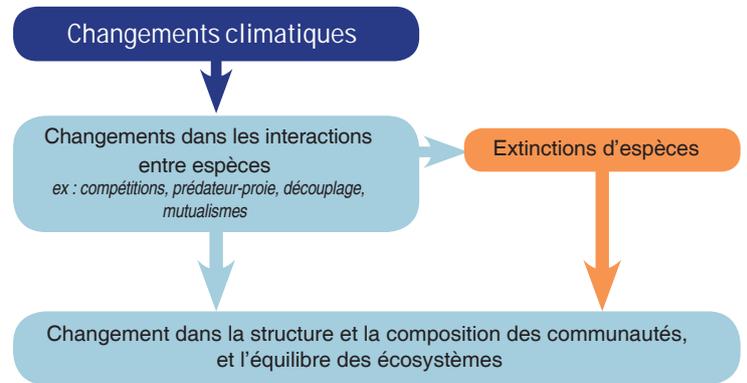
Or, le changement climatique est susceptible d'avoir des impacts très

importants sur la faune, la flore et les milieux eux-mêmes : 45% des espèces de flore alpine menacées d'extinction d'ici 2100 ; diminution progressive des pelouses d'altitude et des espèces associées (bouquetin, marmotte, etc.)...

Ces impacts peuvent être amplifiés ou atténués en fonction des aménagements qui seront réalisés dans le futur et des usages et pratiques qui seront développés, en particulier

pour maintenir et développer les activités de loisirs (ouverture de nouvelles pistes ou fréquentation accrue de certains sites, neige de culture...).

La fragilisation des milieux, en particulier forestier, peut avoir des impacts significatifs sur les risques naturels.



Les 4 axes d'actions du Plan Climat



Dans le cadre du Plan Climat, il faut donc :

↳ Une anticipation du changement climatique sur les milieux naturels, la biodiversité et les risques naturels, afin d'élaborer des mesures de protection adaptées.



Les actions prioritaires

1 La protection ou la création des corridors écologiques

↪ Reliant de façon fonctionnelle les petits comme les grands espaces protégés et les habitats complexes.

2 Des actions pour favoriser le maintien de l'entretien et de l'exploitation des forêts

↪ Afin de renforcer la prévention des risques naturels (forêt de protection),

↪ Afin de développer la filière bois-énergie.



Des exemples dans la vallée

La vallée de Chamonix-Mont-Blanc compte de très nombreux espaces naturels de grande qualité. La superficie des espaces bénéficiant d'une mesure de protection est de 32 000 ha soit 91,4 % du territoire. Il s'agit :

- ↪ Des sites classés du massif et du balcon du Mont-Blanc (25 825 ha),
- ↪ Des 3 réserves naturelles (Aiguilles Rouges, Carlaveyron, et Vallon de Bérard).

Les sites d'importance communautaire (Natura 2000) Aiguilles Rouges et Haut Giffre recouvrent 10 636 ha.



J'aime beaucoup la montagne. Tous ces beaux paysages vont disparaître ?

Il y aura sans doute des changements importants. Mais, si nous sommes tous vigilants et si nous amplifions les efforts déjà faits pour protéger les milieux naturels et leur permettre de s'adapter, la Nature nous offrira encore des paysages magnifiques où tes enfants et petits-enfants auront plaisir à vivre et se promener...

Infos pratiques

↪ Depuis 2004, le Centre de Recherche sur les Ecosystèmes d'Altitude (CREA) basé sur la commune de Chamonix, mène des programmes de recherche sur l'impact du changement climatique sur les écosystèmes montagnards : <http://www.creamontblanc.org/crea/>



VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC



Retrouvez le document complet du Plan Climat
Energie Territorial sur Internet
<http://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr>



Infos contacts

Communauté de Communes
de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

101, place du Triangle de l'Amitié
74400 Chamonix-Mont-Blanc

04 50 54 39 76

Contact Plan-Climat :
corinne.saltzmann@cc-valleedechamonixmontblanc.fr

Conception / Réalisation :

Asconit Consultants, EnvirOconsult,
Asconit Communication
6-8 Espace Henry Vallée,
69366 Lyon Cedex 7

Crédits photos :

Communauté des Communes de la Vallée de
Chamonix-Mont-Blanc, Mairie de Chamonix-
Mont-Blanc, Karine Payot , Delphine Chartron,
Tiphaine Breillot, Monica Dalmasso, Valérie Bey,
Mario Colonel, Dominique Ancey, Luc Moreau,
Andrea Alborno, Musée Alpin.

Impression :

